

FPPCPS
Bureau 222
1 bis rue Berthelot -Doniambo
98 800 Nouméa

Le 15 septembre 2021
A Nouméa

Madame, Monsieur,

La FPPCPS (Fédération des Pêcheurs Professionnels Côtiers de la Province Sud) est heureuse de vous informer qu'à la suite d'une demande auprès du Port autonome et de la Mairie de Nouméa, les pêcheurs membres de la FPPCPS vont pouvoir continuer à vendre le produit de leurs pêches.

Cette autorisation, validée à la suite d'une proposition d'un protocole covid mis en place l'année dernière et réajusté pour tenir compte de la plus forte contagiosité du variant Delta va pouvoir être mis en place dès le jeudi 16 septembre 2021.

Les pêcheurs seront au maximum deux sur le ponton de débarquement, espacés de plusieurs mètres pour assurer la sécurité sanitaire des personnes. Un roulement entre pêcheurs sera mis en place pour vous proposer du poisson. Le port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique, à disposition, devront être impérativement respectés par les pêcheurs et leurs clients.

Par ailleurs, aucune transformation des produits de la pêche ne sera effectuée sur place. Le poisson sera donc vendu entier. Ces modalités de vente dureront tant que le marché municipal restera fermé.

Nous remercions chaleureusement les institutions qui ont soutenu cette démarche.

Cordialement,
Benoît BELIAEFF, Président.



Annexe : Protocole covid19 à respecter.

Copie : CCPNC - province Sud – province Nord – FPPN – CANC – Service parc marin de la mer de corail et de la pêche - Port autonome - Mairie de Nouméa – CPS.



Covid 19 – Organisation ventes sept 2021

Organisation :

Les pêcheurs ont leur bateau derrière le ponton à côté du marché à la passerelle de débarquement, et ils auront sur le quai une table avec une balance.

Une distance de sécurité avec le client est matérialisée par une table de 1 mètre de large (démontable) posée entre chaque bateau et le client.

La manipulation de produits se fait avec des gants en latex, désinfection de la porte chaque jour en début et en fin de matinée, nettoyage de la passerelle à l'eau de mer (aucune transformation, produits vendus entiers).

Pêcheurs :

La capacité du ponton de déchargement est de 2 pêcheurs maximum espacés de plusieurs mètres. Un roulement se fera entre eux. Ils auront la campagne de pêche dans les glacières afin de maintenir des produits en glacières pour la bonne conservation des températures.

Jour & horaires :

Les pêcheurs s'organiseront pour être présents et vendre du jeudi au dimanche, de 7:00 à 12:00.

Installations :

Le respect des gestes barrières sera réalisé avec les procédures demandées. Les pêcheurs auront des masques, gants et gels hydroalcooliques.

L'accès du public sera réglementé par une pancarte sur la porte (une personne à la fois) et contrôlé par les patrons pêcheurs.

L'accès sera régulé par 2 personnes (coordinatrice et secrétaire de la FPPCPS) devant l'entrée pour faire respecter la distance entre chaque personne.

Communication :

Les pêcheurs informeront les consommateurs avec des panneaux sur le bord de route et des publications sur les réseaux sociaux, ainsi qu'un réseau de journaliste et les partenaires de la FPPCPS (CANC, province Sud, ADECAL, CPS, ...).

Commentaires :

Les pêcheurs sont conscients de cette demande exceptionnelle, et elle serait :

- Organisée selon les mesures sanitaires de lutte contre la propagation du virus ;
- Uniquement pour la production des navires de la marina des pêcheurs professionnels de Moselle ;
- Uniquement sur des produits entiers ;
- Uniquement pendant la durée de fermeture du marché municipal.